



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Maison de la Nature - 12, Bd Hauterive – 64000 PAU – Téléphone : 05.59.84.31.55 – Télécopie : 05.59.84.14.36  
Philippe ETCHEVESTRE, Président - Email : [fdc64@chasseurdefrance.com](mailto:fdc64@chasseurdefrance.com) – Site internet : [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com)

PAU, Le 03 septembre 2019



Réf : D.D/M.A./03/09/2019

STRUCTURE CYNEGETIQUE

Madame, Monsieur le Président,

## RAPPEL DEMANDES DE PLANS DE GESTION LIEVRE - URGENT

Les demandeurs qui n'auraient pas encore fait leur demande d'attribution doivent sans attendre saisir leur demande pour 2019 / 2020 dans l'**Espace Adhérent** sur notre site internet [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com) Rubrique SAISIE puis Demande Plan de Gestion lièvre.

Ou bien, télécharger le formulaire de demande sur notre site dans la rubrique « *Réglementation / petit gibier de plaine / lièvre* » et nous le retourner soit par email, soit par courrier.

## DEMANDES AIDES AU FONCTIONNEMENT ET TECHNIQUE

Vous pouvez télécharger cette demande sur notre site [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com) dans la rubrique « **Gérer mon territoire / Imprimés de demandes techniques** » et la retourner au service technique de la FDC.

## RAPPEL ASSURANCES DES TERRITOIRES DE CHASSE

La Fédération des Chasseurs a assuré votre Société en Responsabilité civile et Protection juridique auprès de la compagnie ALLIANZ, vous avez reçu votre attestation d'assurance pour la saison 2019/2020.

Il vous appartient si vous le souhaitez de prendre l'une des 2 garanties optionnelles supplémentaires :

- pour les dommages corporels de vos bénévoles hors action de chasse
- et/ou pour la protection de vos locaux.

### CONTACTS ALLIANZ :

05 59 82 38 77 (Caroline) - 05 59 82 38 85 (Emilie)

Ou par email : [deganis-guilhot.lons@allianz.fr](mailto:deganis-guilhot.lons@allianz.fr)

## LISTE DES DROITS DE VOTE

Pour les chasseurs qui ne vous auront pas délégué directement leur droit de vote lors de leur validation du permis de chasser sur Internet, vous pourrez télécharger sur notre site internet [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com) dans la rubrique « **Gérer mon territoire/Gestion administrative** », le formulaire qui vous permettra de collecter leurs timbres vote.

## FORMATIONS HYGIENE DE LA VENAISON ET RESPONSABLES DE BATTUE

- **Formation Hygiène de la venaison** : **Vendredi 11 Octobre 2019** à BIRON à 19 Heures
- **Formation Responsables de battue** : **Vendredi 25 Octobre 2019** à BIRON à 19 Heures
- **S'inscrire** par e-mail [cfrechou@chasseurdefrance.com](mailto:cfrechou@chasseurdefrance.com) ou par courrier en mentionnant (nom, prénom, adresse, date de naissance, territoire)

## FORMATIONS PERMIS DE CHASSER

Vous voudrez bien informer les candidats qui souhaiteraient se former à l'examen du permis de chasser que des places sont encore disponibles pour les sessions :

- **Session N°8** :  
Formation : 9 ou 10 ou 11 octobre 2019  
Examen : 14 ou 15 ou 16 ou 17 octobre 2019
- **Session N°9** :  
Formation : 13 ou 14 ou 15 novembre 2019  
Examen : 18 ou 19 ou 20 ou 21 novembre 2019
- **Session N°10** :  
Formation : 4 ou 5 ou 6 décembre 2019  
Examen : 9 ou 10 ou 11 ou 12 décembre 2019

**Contact** : Fanny Haget 05 59 84 92 53 / [fhaget@chasseurdefrance.com](mailto:fhaget@chasseurdefrance.com)

## LA COLLECTE DES CARTOUCHES SE POURSUIT EN 2019/2020

- Demandez à vos chasseurs de récupérer les cartouches tout au long de la saison.
- Stockez-les dans le sac dédié que vous avez récupéré ou que vous pouvez récupérer auprès de la FDC.
- Entreposez-les dans votre local de chasse, à l'abri de l'humidité (sac ouvert de préférence).
- Penser à ramener vos sacs en fin de saison cynégétique en 3 points du département :

**Le 27 mars 2020 au matin De 9 heures à 11 heures**  
**A Biron à la Saligue aux oiseaux.**  
**Chez Suez Environnement à Bayonne-Mouguerre.**  
**Chez Suez Environnement à Pau-Lons.**

- Vous pourrez également les ramener au local des piégeurs, près de Sauveterre, lors de leurs permanences mensuelles.

Je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur le Président*, mes sincères salutations.

Le Président,



**Philippe ETCHEVESTE**



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, Bd HAUTERIVE – 64000 PAU - TELEPHONE 05.59.84.31.55 - TELECOPIE 05.59.84.14.36  
Philippe ETCHEVESTE, Président - Email : [fdc64@chasseurdefrance.com](mailto:fdc64@chasseurdefrance.com) – Site internet : [www.chasseurs64.com](http://www.chasseurs64.com)

Pau, le 03 septembre 2019

A l'attention de Mmes / MM. les Président(e)s

Objet : Projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019 - 2025

**Madame, Monsieur le Président,**

Le projet de renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été légitimement approuvé en Assemblée Générale extraordinaire vendredi 30 août au soir à Montardon, en présence de nombreux Présidents ou de leurs représentants.

Ont été remerciés l'ensemble des personnes, Présidents, chasseurs, professionnels ayant participé à l'aboutissement de ce projet tout comme aux nombreuses réunions d'information et de concertation.

Par ce projet global, traitant des modes de chasse et de gestion pour chacune des espèces ainsi que des règles de sécurité générales et particulières, notre Conseil d'Administration a répondu aux attentes majoritaires des chasseurs qui souhaitaient à la fois :

- Plus de simplification et de souplesse pour la chasse du grand gibier, tout en veillant à préserver et à sécuriser le rôle des Présidents et des organisateurs ;
- L'encadrement de certaines dérives à la chasse de la palombe, durant sa migration, dans certains territoires ;
- La mise en place de mesures de gestion plus adaptées pour la chasse de la bécasse durant la période d'hivernage des oiseaux, après leur « terminus migratoire ».

Ces Plans de Gestion ou futurs plans de gestion, pour le sanglier, la bécasse ou la palombe, bien que figurant dans un Schéma Départemental de Gestion valide pour six années, sont annuels et amendables ou ré-ajustables en fonction des constats ou études menées sur le terrain par nos équipes de Techniciens fédéraux et de chasseurs bénévoles.

L'ensemble de ces nouvelles règles adoptées lors de cette Assemblée Générale extraordinaire, sera prochainement soumis à l'avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, avant de faire l'objet d'un Arrêté préfectoral. Ce projet ne s'appliquera donc pas à l'ouverture générale de la chasse, qui s'effectuera conformément aux règles en vigueur jusqu'alors.

Des informations vous parviendront ultérieurement, lors de l'approbation de ce projet par **Monsieur le Préfet** et de sa mise en application.

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Président**, mes sincères salutations.

**Le Président,**

**Philippe ETCHEVESTE**